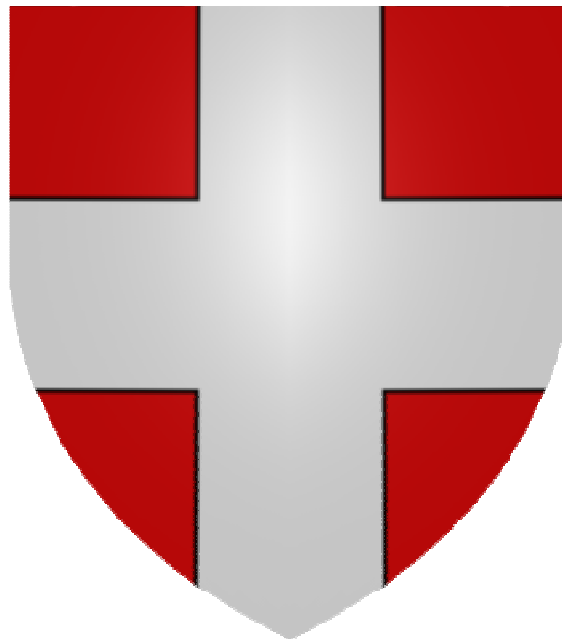




Pascal DURANDARD

Généalogies savoyardes

Famille Muffet, de Feissons-sur-Isère



Version janvier 2021



La famille Muffet est originaire de Feissons-sur-Isère, où elle apparaît exclusivement au recensement de 1561. Elle s'est divisée en deux branches, dont l'une s'est établie à Pussy. Elle s'est éteinte au cours du XVIII^e siècle.

Sources

Archives des Amis du vieux Conflans, à Albertville :

- ✓ Relevés de la consigne de la gabelle de 1561 effectués par l'abbé Hudry (aimable communication de Madame Yvette Fraissard)

Archives départementales de la Savoie (en ligne sur Internet) :

- ✓ Registres paroissiaux et d'état civil de Bonneval-Tarentaise, Feissons-sur-Isère, Notre-Dame-de-Briançon, Pussy, Rognaix et Saint-Oyen
- ✓ Tabellions de Conflans et de Moûtiers (références en note)

Sources en ligne sur Internet :

- ✓ Relevés du Centre généalogique de Savoie

Aimable communication de Madame Pascale Hyvoz (référence en note)

Rameau primitif

1^{er} degré

Jacques MUFFET, mort avant 1561.

Il est le père de :

2-1) Maurice MUFFET, vivant en 1561 avec ses frères et sœurs à Feissons. Il possède deux vaches, cinq chèvres et treize brebis.

Il a épousé Genette, d'où :

3-1) Antoinette MUFFET.

2-2) Claude MUFFET.

2-3) Jacques MUFFET.

2-4) Claudine MUFFET.

2-5) Françoise MUFFET.





Filiation suivie

§ I - Branche de Feissons

1^{er} degré

Discret Jacques MUFFET, demeurant à Feissons-sur-Isère entre 1621 et 1638, mort après cette date.

Il épouse 1^e) **Félicaz GUILLOT**, fille de Jean Guillot (décédé en 1635).

Il épouse 2^e) **Benoîte**

Il épouse 3^e) à Feissons le 7 janvier 1631 **Pernette**, veuve de François ROGER.

Enfants du premier lit :

2-1) Jeanne MUFFET, née vers 1614. Elle épouse à Feissons le 25 juillet 1632 François MATHERET.

2-2) Esprit Françoise MUFFET, morte à Saint-Oyen le 13 avril 1679, et inhumée le lendemain. Elle épouse, avec un contrat dotal passé le 29 juin 1635¹, Louis LUCIAN, né à Saint-Oyen et baptisé le 25 février 1613, fils de feu Jean Lucian et de Jeanne CHARLET. Il est mort à Saint-Oyen le 19 mai 1691, octogénaire, et il est inhumé le lendemain.

Enfant du premier ou du second lit :

2-3) Pernette MUFFET, marraine de Jérôme Lucian, baptisée à Saint-Oyen le 23 août 1638, fille de Louis Lucian et d'Esprit Françoise Muffet.

Enfants du second lit, nés et baptisés à Feissons :

2-4) Jean MUFFET, baptisé à Feissons le 31 août 1621 (parrain : Jean Guillot ; marraine : Antoinaz Mathié).

2-5) *Antoine MUFFET, qui suit.*

2-6) *Louis MUFFET, dont la postérité est rapportée au § II.*

2-7) Jean François MUFFET, baptisé à Feissons le 21 septembre 1629 (parrain : Jean François Guillot ; marraine : Pernette, femme de Nicolas Guillot).

2^{ème} degré

Antoine MUFFET, né à Feissons-sur-Isère et baptisé le 3 décembre 1623 (parrain : Révérend Antoine Ruffier ; marraine : Antoinaz, femme de Claude Allermoz). Demeurant à Feissons, il est mort entre 1675 et 1686.

Il épouse à Feissons le 7 février 1638 **Eusébie LÉGER**, fille de Claude Léger et, très probablement, de Jeanne VALAZ². En 1675, elle est la marraine d'Eusèbe Muffet, son petit-fils.

Enfants, nés et baptisés à Feissons :

3-1) Honnête Louis MUFFET, demeurant à Feissonnet.

¹ A.D. de la Savoie, 6 E 7051, folio 487. Jacques Muffet constitue en dot à sa fille la somme de 450 florins, une vache, une brebis, et un trousseau de linge et de vêtements. Aimable communication de Madame Pascale Hyvoz.

² Jeanne Valaz (d'une famille de Cevins), femme de Claude Léger, est morte à Feissons le 6 avril 1660. C'est elle, sans doute, la marraine de Louis Muffet, baptisé en 1627. Claude Léger est mort à Feissons le 21 novembre 1660.



Le 19 juillet 1705, il alberge à Eusèbe Bérode, de Feissons, tous les biens qu'il possède au « bois de Lourd », au terroir de Feissons, pour le prix capital de 960 florins et sous la cense annuelle et perpétuelle de 20 florins. Ces biens forment les quatre cinquièmes de ce lieu, et consistent en terres avec une maison, un grenier de pierre et deux granges³.

Il teste une première fois le 27 mars 1701. Il ordonne que l'on fasse un « sepulturement avec l'aumône aux pauvres » à la fin de l'an de son décès. Son héritier emploiera à cette occasion trente bichets de blé cavalin (seigle, orge et avoine), qu'il distribuera aux pauvres « avec du vin ». Il lègue 10 florins pour les réparations du maître-autel et de l'autel du Rosaire de l'église paroissiale. Il lègue à Louis Catelin-Tillier, son neveu, la somme de 100 florins. Il lègue à ses sœurs Michelle et Françoise, à chacune 20 florins. Il fait à sa (première) femme une pension annuelle de vingt bichets de seigle, dix bichets de blé cavalin, six setiers « de bon vin pur et recevable », vingt livres de beurre et autant de fromage, le « fruit et revenu » de ses abeilles, et 7 florins. De plus, il lui lègue une vache « des plus belles », deux chèvres « lactives, aussi à son choix », un cotillon « de toile de drap neuf en corsage, et bandé à la mode du pays » Il lui laisse également un chaudron, un pot de métal et un petit *bron*. Elle aura son habitation dans sa maison de Feissonnet, avec l'usage de la « grange et étable du milieu » et « du grenier de bois qui est sur le devant de ladite maison ». Elle pourra aussi disposer de la moitié du jardin sis devant la maison⁴.

Il est mort à Feissons le 14 octobre 1706, après avoir fait un second testament le 1^{er} du même mois en faveur de son frère Eusèbe⁵.

Il épouse 1^e) Jacquemette RUFFIER-PLANCHE, née à Feissons en 1655, veuve de Didier VALLAZ, de Cevins, et fille de Louis Ruffier-Planche et de Françoise RUFFIER-POPELLOZ. Elle teste une première fois le 22 novembre 1686, et encore le 16 novembre 1703, faisant son mari son héritier universel⁶. Elle meurt à Feissons le 21 suivant.

Il épouse 2^e) à Feissons le 1^{er} décembre 1703, avec contrat dotal passé le 27 novembre précédent⁷, Bartholomée MATHERET, baptisée à Feissons le 2 septembre 1677, fille de feu Jean Matheret et de Jeanne Claude MARBEL. Veuve, elle épouse en secondes noces à Feissons le 29 avril 1708, avec une dispense du 4^{ème} degré d'affinité, avec contrat dotal passé la veille, Claude RUFFIER-POPELLOZ. Elle est morte à Feissons le 22 février 1722.

Enfant du second lit :

4-1) Jean Louis MUFFET, baptisé à Feissons le 25 août 1706 (parrain : Louis Mugnier ; marraine : Jeanne Ferley) ; mort peu après.

3-2) *Honnête Eusèbe MUFFET, qui suit.*

3-3) Gaspard MUFFET, baptisé le 19 janvier 1654 (parrain : Gaspard Léger ; marraine : Françoise, femme d'Aymon Silvoz).

3-4) François MUFFET, baptisé le 12 mars 1655 (parrain : François Silvoz ; marraine : Claudie, femme d'Humbert Mugnier). « Absent » en 1703, il est mort avant le 1^{er} octobre 1706.

3-5) Pernette MUFFET, baptisée le 26 mars 1658 (parrain : Humbert Mugnier ; marraine : Pernette Pascal) ; morte à Saint-Paul-sur-Isère le 25 octobre 1690. Elle épouse en cette

³ Notaire Matheret. Tabellion de Conflans, A.D. de la Savoie, 2C 1429, *folios* 28 (*verso*) et 29.

⁴ Notaire Marin. Tabellion de Conflans, A.D. de la Savoie, 2C 1419, deuxième partie du registre, *folio* 98.

⁵ Notaire Matheret. Tabellion de Conflans, A.D. de la Savoie, 2C 1431, *folios* 70 et 71.

⁶ Notaire Matheret. Tabellion de Conflans, A.D. de la Savoie, 2C 1425, *folio* 318.

⁷ Notaire Matheret. Tabellion de Conflans, A.D. de la Savoie, 2C 1425, *folios* 318 (*verso*) et 319. Bartholomée Matheret se constitue en dot ses droits, outre son trousseau. Louis Muffet lui donne 400 florins en augment de dot.



paroisse le 25 février 1686 Antoine CATELIN-TILLIER, d'Esserts-Blay, fils d'Antoine Catelin-Tillier.

- 3-6) Guillaume MUFFET, baptisé le 16 janvier 1661 (parrain : Guillaume Lardet ; marraine : Françoise Billat).
- 3-7) Jeanne MUFFET, baptisée le 12 décembre 1662 (parrain : Jean Durand ; marraine : Breana Vullien).
- 3-8) Michelette MUFFET, baptisée le 10 septembre 1666 (parrain : Michel Rebaud, de Pussy ; marraine : Bartholomé Genod). Elle épouse à Saint-Paul-sur-Isère le 4 juin 1685 Honnête Louis MERCIER, demeurant en cette paroisse fils de François Mercier. Le 7 mars 1703, il reconnaît devoir 229 florins à Eusèbe Muffet, son beau-frère ⁸.
- 3-9) Jeanne Françoise MUFFET, baptisée le 25 juin 1669 (parrain : Louis Muffet ; marraine : Jeanne Françoise Muffet, femme de Jean Rebaud). Le 7 mars 1703, elle donne quittance à ses frères Eusèbe et Louis pour tous ses droits paternels et maternels, et elle reconnaît qu'elle a reçu d'eux le paiement complet de sa dote, ainsi que sa part des biens meubles de son frère François ⁹. Elle épouse à Feissons le 26 juin 1688, avec un contrat dotal, Honnête Antoine MERCIER, de Saint-Paul-sur-Isère, fils de François Mercier. Il demeure à Blay en 1703.

3^{ème} degré

Honnête Eusèbe MUFFET, né vers 1650. Demeurant à Feissonnet dans la paroisse de Feissons, il teste le 23 juin 1710. Pour son « enterrage », sa neuvaine, son annuel et à la fin de l'an de son décès, il veut que l'on célèbre les messes et autres services divins avec le concours de trois prêtres (dont le curé de Feissons). Il lègue 10 florins à la confrérie du St-Sacrement de Feissons, et la moitié à la confrérie du Rosaire de cette paroisse. Il ordonne à ses héritiers de faire une aumône, soit « sepuellement » dans l'an de son décès. Ils feront cuire du pain avec trois setiers de blé (moitié seigle et cavalin), et ils feront une soupe avec quatre bichets de fèves ou de pois. Le tout sera distribué aux pauvres. Il lègue 50 florins à sa fille Anne, et 400 florins à sa fille Josèphe, qui recevra en outre pour son mariage deux brebis, une chèvre « lactive, capable et recevable », dix-huit aunes de toile mêlée « pour ses draps », et un coffre de sapin « ferré et serrant à la clef tenant environ huit bichets ». Il lègue par préciput à ses fils Gaspard et Jean son moulin à Feissonnet, avec le pré contigu, et les deux journaux de terre sis au terroir de Feissons qu'il a hérités de son frère Louis. Moyennant quoi, il les charge de payer les 11 x 20 florins qu'il doit à la communauté de Feissons, et les 1.200 florins qu'il doit à Nicolas et Jean Muffet, ses cousins, de Pussy. Enfin, il fait ses héritiers universels à parts égales ses fils Eusèbe, Gaspard et Jean, les substituant l'un à l'autre ¹⁰. Il épouse à Feissons le 2 janvier 1673 **Françoise LÉGER**, veuve de François BÉROD, et fille de François Léger, de Saint-Paul-sur-Isère. Elle est morte à Feissons le 17 décembre 1696.

Enfants, nés et baptisés à Feissons :

- 4-1) Honorable Eusèbe MUFFET, baptisé le 24 septembre 1675 (parrain : Louis Muffet ; marraine : Eusébie Léger, femme d'Antoine Muffet). Demeurant à Feissonnet, il est mort dans sa maison le 4 février 1752.

Il teste une première fois le 20 novembre 1731. Il veut que, dans l'année de son décès, il soit fait un « sepuellement », soit aumône aux pauvres de sa paroisse, à l'occasion duquel on emploiera trois setiers de blé (un de seigle, un de « roguet », appelé blé noir, et un de

⁸ Notaire Villien. Tabellion de Conflans, A.D. de la Savoie, 2C 1424, folio 172.

⁹ Notaire Villien. Tabellion de Conflans, A.D. de la Savoie, 2C 1424, folio 172.

¹⁰ Notaire Matheret. Tabellion de Conflans, A.D. de la Savoie, 2C 1439, folios 524 et 525.



cavalin) pour en faire du pain, trois bichets de légume pour en faire du potage, et trois barils de vin pur. Il veut qu'on fasse venir le jour de son « sepuellement » un prêtre en plus du curé. Il veut en outre que l'on donne dans l'année de son décès quatre chemises à quatre pauvres, qu'il prie de prier pour le repos de son âme. Il lègue 20 livres pour les réparations du maître-autel de l'église paroissiale. Il lègue 4 livres à la confrérie du St-Sacrement, et 3 livres à celle du Rosaire. Il fonde une messe dans la chapelle de Feissonnet et des messes dans l'église paroissiale, sous la rente d'un setier de vin rouge pur que le curé prendra chez les Bérold en vertu de l'albergement qui lui est dû à chaque « traite » des cuves. Il lègue à Eusèbe et Joseph Mathié, enfants de feu Claude, ses neveux, à chacun 30 livres. Il lègue à sa sœur Anne, femme dudit Claude Mathié, de Rognaix, trois bichets de blé (un de seigle, un de « roguet » et un de cavalin). Il fait sa femme son héritière universelle¹¹.

Il fait un second testament le 14 mars 1742. Il veut que, dans l'année de son décès, il soit fait un « sepuellement » aux pauvres de sa paroisse, à l'occasion duquel on emploiera trente bichets de blé (moitié seigle et orge) et quatre bichets de pois, le tout « réduit en bon pain et potage », et trois barils de vin pur « noir ». Il lègue 10 livres pour les réparations du maître-autel de l'église paroissiale. Il lègue 4 livres à la confrérie du St-Sacrement, et 3 livres à celle du Rosaire. Il lègue 20 livres au curé pour qu'il dise dans les quatre premiers mois qui suivront son décès quatre grandes messes dans l'église de Feissons, et huit messes basses dans la chapelle Ste-Barbe de Feissonnet. Il lègue une pièce de « pollier » à Eusèbe à feu Claude Mathié, son neveu, et il laisse à sa femme l'usufruit de ses biens. Enfin, il fait son héritier universel le curé de Feissons, et après lui ses successeurs, qui devront célébrer tous les ans quatre messes (une grande dans l'église et trois basses dans la chapelle de Feissonnet)¹².

Le 8 juillet 1751, il teste une dernière fois dans sa maison de Feissonnet. Il ordonne un « sevellement » dans l'année de son décès, pour lequel on emploiera trois setiers de blé (moitié seigle et cavalin) pour le cuire en pain, quatre bichets de pois pour le cuire en potage, et trois barils de vin pur. On distribuera ce pain et ce potage « aux pauvres, qui prieront Dieu pour le repos » de son âme. Il lègue à sa (troisième) femme une pièce de vigne « avec la treille contiguë », sise au mas des Plantives. Il lui lègue également tous ses meubles morts et vifs « pendant qu'elle tiendra dudit testateur vie *viduelle*, chaste et honnête, et non autrement ». Il lui laisse l'usufruit de ses biens aux mêmes conditions. Il fait ses héritières universelles ses nièces Pernelle (fille de Gaspard), Joséphe, Marguerite et Marie (filles de Jean), à parts égales. Il les charge de payer 6 livres au curé de Feissons pour qu'il dise chaque année, tant qu'elles vivront, cinq grandes messes de *requiem* pour le repos de son âme, et de payer de même au « Révérend prêtre qui enseigne la jeunesse, établi audit Feissons », pour qu'il dise cinq messes de *requiem* pour le repos de son âme. De même encore, ses héritières devront, jusqu'à leur mort, faire célébrer chaque année par le curé de Feissons deux messes dans la chapelle St-Grat Ste-Marguerite de Feissonnet, les jours de sainte Marguerite et de saint Roch ; et deux messes dans l'église paroissiale à l'honneur de saint Grat et de sainte Barbe par le prêtre enseignant¹³.

Il épouse 1^e à Feissons le 8 février 1695, avec un contrat dotal du 9 juillet 1702¹⁴, Claudine RUFFIER-PLANCHE, baptisée à Feissons le 28 mai 1678, fille d'Honnête Jacques Ruffier-Planche. Elle est morte à Feissons le 14 janvier 1736.

¹¹ Notaire Bernard. Tabellion de Moûtiers, A.D. de la Savoie, 2C 1887, *folios* 1111 et 1112.

¹² Notaire Bernard. Tabellion de Moûtiers, A.D. de la Savoie, 2C 1908, *folio* 374.

¹³ Notaire Mugnier. Tabellion de Conflans, A.D. de la Savoie, 2C 1506, *folio* 475.

¹⁴ Notaire Matheret. Tabellion de Conflans, A.D. de la Savoie, 2C 1423, *folios* 174 (verso) et 175. Claudaz Ruffier-Planche se constitue, du consentement de son père, la somme de 200 florins que lui a léguée



Il épouse 2^e) à Feissons le 19 juin 1736, avec un contrat dotal passé le 2 juillet suivant ¹⁵, Françoise BERTHIER, baptisée à Bonneval le 29 février 1688, veuve de Jean Pierre NIÉMAZ, et fille de Thomas Berthier et de Jeanne FILLION. Elle est morte à Feissons le 1^{er} septembre 1744.

Il épouse 3^e) à Feissons le 14 janvier 1745 Claudine REVIL, de Pussy, veuve de Jean-Baptiste SILVOZ et de Gaspard GENOD, et fille de feu Jean Marie Revil et de défunte Augustine GUILLOT-JANDET. Elle est morte à Feissons, et inhumée le 6 août 1762.

4-2) Josèphe MUFFET, baptisée le 23 octobre 1677 (parrain : Michel Rebaud, de Pussy ; marraine : Françoise, fille de François Silvoz) ; morte à Feissons le 2 novembre suivant.

4-3) Honnête Gaspard MUFFET, baptisé le 5 octobre 1678 (parrain : Gaspard Léger ; marraine : Denise Léger, femme de François Silvoz). Demeurant à Feissonnet, il y est mort le 9 janvier 1724.

Il teste dans sa maison le 19 avril 1717. Il lègue 3 livres à la confrérie du St-Sacrement de Feissons, et « prie les confrères et sœurs d'assister *en* son enterrement en habit blanc ». Il ordonne une aumône générale, ou « sevellement », dans l'année de son décès. À cette occasion, on emploiera trois setiers de blé (moitié seigle et cavalin) pour le cuire en pain, et quatre bichets de pois ou fève pour le cuire en soupe, plus deux setiers de vin, et le tout sera distribué aux pauvres. Il ordonne à ses héritiers de faire célébrer par le curé de Feissons cinquante messes de *requiem* (vingt-cinq l'année de son décès, le reste l'année suivante). Il lègue par prélegat à sa sœur Anne une pension annuelle de trois bichets de blé (un de seigle, un de rogue et un de cavalin). Dans le cas où elle se remarierait, cette pension sera reversée à ses enfants. Il laisse à sa femme l'usufruit de ses biens tant qu'elle restera sa veuve, mais au cas où elle se remarierait, il lui lègue 37 livres, avec une vache, une chèvre et quatre linceuls, pour ses droits dotaux. Il fait ses héritiers universels ses frères Eusèbe et Jean, sauf dans le cas où il naîtrait de lui un enfant posthume. Et dans le cas où ce posthume vienne à décéder lui aussi, il lègue à sa femme 36 livres ¹⁶. L'inventaire de ses biens meubles est réalisé le 25 janvier 1724 à la requête de son frère Eusèbe ¹⁷.

Il épouse à Feissons le 14 novembre 1711, avec un contrat dotal passé le 14 novembre 1712 ¹⁸, Marie DAVID, baptisée à Pussy le 2 juin 1692, fille des défunts Gaspard David et Jeanne CHARLES.

Enfants, nés et baptisés à Feissons :

5-1) Josèphe MUFFET, baptisée le 17 juillet 1713 (parrain et marraine : Jean et Josèphe Rey) ; morte jeune.

Révérénd Messire Jacques Ruffier-Planche, son oncle, curé de Barberaz, par son testament du 28 décembre 1697. De son côté, Eusèbe Muffet, autorisé par son père, donne en augment de dot à sa femme la somme de 100 florins.

¹⁵ Notaire Mugnier. Tabellion de Conflans, A.D. de la Savoie, 2C 1477, *folios* 532 et 533. Françoise Berthier se constitue en dot la somme de 90 livres, son trousseau et un coffre de sapin fermant à clé. De son côté, Eusèbe Muffet constitue à sa femme une pension annuelle de douze bichets de blé (moitié seigle et cavalin), trois barils de vin « beau et rouge », huit livres de sel, 10 livres de fromage, avec « la paisible jouissance de sa maison d'haut en bas », et l'usage d'un tonneau de deux setiers et demi, d'un chaudron de cuivre tenant cinq pots, d'un *bron* de métal tenant deux pots, d'une poêle à frire, d'une cuiller de fer, d'une casse de cuivre, et d'un lit garni.

¹⁶ Notaire Regal. Tabellion de Conflans, A.D. de la Savoie, 2C 1450, *folios* 208 et 209.

¹⁷ Notaire Mugnier. Tabellion de Conflans, A.D. de la Savoie, 2C 1459, *folio* 42.

¹⁸ Notaire Mermoz. Tabellion de Moûtiers, A.D. de la Savoie, 2C 1851, *folios* 312 et 313. Marie David se constitue en dot la somme de 440 florins, son trousseau et un coffre de sapin « ferré et serrant à la clef » contenant environ huit bichets. De son côté, Gaspard Muffet donne à sa femme 220 florins en augment de dot.



- 5-2) Eusèbe MUFFET, baptisé le 28 août 1714 (parrain : Nicolas Giervoz ; marraine : Guillermine Roger) ; mort jeune.
- 5-3) Marie MUFFET, baptisée le 10 février 1718 (parrain : Jean Claude Molliex ; marraine : Marie Girod) ; morte jeune.
- 5-4) Pernelle MUFFET, baptisée le 22 mai 1719 (parrain et marraine : Jean Louis et Jeanne Pétronille Rebaud) ; morte à Feissons le 8 mars 1758. Elle épouse à Feissons le 28 avril 1735, et par contrat dotal passé par-devant le notaire Mugnier le 25 précédent ¹⁹, Honnête Sébastien BERNARD-DUPONT, fils de Denis Bernard, de la paroisse de Feissons. Il est mort après 1751.
- 5-5) Bartholomé MUFFET, née posthume et baptisée le 15 juillet 1724 (parrain : Louis Mugnier ; marraine : Bartholomé Reynaud) ; morte à Feissons le 16 août 1727.
- 4-4) Françoise MUFFET, baptisée le 16 mars 1681 (parrain : Jean Marc Roger ; marraine : Françoise Vulliot) ; morte avant le 23 juin 1710.
- 4-5) Anne MUFFET, baptisée le 28 avril 1681 ²⁰, morte à Rognaix et inhumée le 3 mars 1734. Elle épouse en premières nocces à Rognaix le 27 janvier 1705, avec un contrat dotal passé le 25 précédent ²¹, Honnête Claude MATHIÉ, fils de feu Jean-Baptiste, de Rognaix. Il est mort à Rognaix, et inhumé le 3 mai 1714. Longtemps veuve, Anne Muffet se remarie à Rognaix le 1^{er} mai 1733 avec Joseph CARQUET.
- 4-6) Joseph MUFFET, baptisé le 16 janvier 1683 (parrain : Eusèbe Mugnier ; marraine : Eusébie Planche) ; inhumée à Saint-Paul-sur-Isère le 30 octobre 1739. Elle teste le 3 août 1722 dans la maison de son mari, au village de Bavon en la paroisse de Saint-Paul. « Le jour de son dit enterrage, [elle] veut y être employé une livre de cire blanche, et autant à la fin de l'année, et y être appelé trois prêtres, compris les deux du lieu et celui de Rognaix ». Elle lègue 5 livres à la confrérie du St-Sacrement de Saint-Paul, et autant à la confrérie du Rosaire de cette paroisse, avec six aunes de toile de ritte neuve et trois aunes de rubans. Elle lègue 2 livres 10 sols à la confrérie du Rosaire de Feissons, et autant à la chapelle Ste-Barbe de Feissonnet. Elle laisse à son mari l'usufruit de ses biens. Elle lègue 25 livres et une serviette à Gaspard Muffet, son frère, à qui elle « ordonne de faire dire trois messes de *requiem*, une grande et deux petites ». Elle lègue 10 livres à sa sœur Anne, veuve de Claude Mathié, et 25 livres à Joseph Muffet, sa filleule, « plus une bague d'or et une croix d'argent de commune valeur ; plus une ceinture rousse de peu de valeur ; plus une paire de manche d'*estamet* violet, un tablier de *costeline* ; plus trois autres tabliers [de] toile de ritte, le tout de bonne valeur ; plus trois coiffes et trois gorgières [en] toile de Cambrai, [de] bonne valeur ; plus une *trengelette* de bois, trois *guifles* de soie et quatre aunes de rubans ». Elle lègue à Marie David, sa belle-sœur, femme de Gaspard Muffet, une paire de manche d'*estamet* bleu, une chemise de femme, une coiffe et une gorgière, et un tablier de toile de ritte. Elle lègue à Jeanne Beaupoil, son autre belle-sœur, femme de Jean Muffet, une bague « à neuf pierres »,

¹⁹ Tabellion de Conflans, A.D. de la Savoie, 2 C 1475, *folio* 260. Du consentement d'Honnête Philippe Durand, son curateur, Pernelle Muffet se constitue en dot tous ses droits à prétendre sur la succession de son père, une cuve, des tonneaux, un petit pressoir, six marteaux qui servent au moulin, du mobilier, et son trousseau de linge et de vêtements.

²⁰ La mention de ce baptême a de quoi surprendre. Rédigé sur une liste écrite d'une main différente que l'acte de baptême de Françoise, qui le précède de peu, il est sans doute un faux, car il est impossible que deux naissances se suivent à un mois d'intervalle. On peut d'ailleurs remarquer que le curé ne lui donne ni parrain ni marraine.

²¹ Notaire Matheret. Tabellion de Conflans, A.D. de la Savoie, 2C 1428, *folio* 26. Eusèbe Muffet donne à sa fille un dot de 350 florins, outre son trousseau. Claude Mathié donne à sa future la somme de 275 florins en augment de dot.



un cotillon de « toile à drap, ayant son corps d'estamet rouge et les bords de camelots ». Elle lègue par préciput à son frère Jean six tabliers de toile de ritte, six coiffes et six gorgières de toile de mercier. Elle fait ses héritiers universels ses frères Eusèbe et Jean, les substituant l'un à l'autre²². Elle épouse à Saint-Paul-sur-Isère le 14 novembre 1710 Honnête Jean Claude ROCHE, maître charpentier à Saint-Paul.

4-7) Félix MUFFET, baptisé le 9 décembre 1684 (parrain : Pierre Léger ; marraine : Françoise Galliandis) ; mort avant le 23 juin 1710.

4-8) **Honnête Jean MUFFET, qui suit.**

4-9) Jeanne MUFFET, baptisée le 16 novembre 1696 (parrain : Louis Roland ; marraine : Jeanne Genet).

4^{ème} degré

Honnête Jean MUFFET, né à Feissons-sur-Isère et baptisé le 20 janvier 1688 (parrain : Jean Reynaud ; marraine : Françoise Bérode). Demeurant à Feissonnet, il décède dans sa maison le 6 février 1749.

Il teste une première fois le 8 septembre 1724. Il ordonne un « sevellement » à la fin de l'année de son décès, pour lequel on emploiera trois setiers de blé (un de seigle, un de cavalin et un de blé noir) pour le cuire en pain, et deux setiers de vin, que l'on distribuera aux pauvres. Il lègue 3 livres à la chapelle de Feissonnet, et 3 autres livres à l'église de Feissons. Il lègue l'usufruit de ses biens à sa femme, à qui il donne la tutelle et le gouvernement de ses enfants. Il fait ses héritières universelles ses filles Josèphe, Marguerite et Marie. Après quoi, mais sur un acte séparé, il fait faire par le notaire l'inventaire de ses meubles. Le bétail qui lui appartient alors est composé de deux vaches, « l'une de quatre à cinq veaux, l'autre d'un veau », d'un veau de huit mois, de trois chèvres et de trois brebis²³.

Sur le point de mourir, il fait un second testament le 30 janvier 1749. Il se qualifie « villageois de bas état ». Il ordonne qu'après sa mort il soit fait une aumône, ou « sevellement », pour le repos de son âme. À cette occasion on emploiera six setiers de blé (dont deux de blé noir) pour le cuire en pain, six bichets de pois et deux bichets de châtaignes pour le cuire en potage, que l'on distribuera aux pauvres. Le jour du « sevellement », on fera célébrer par les deux prêtres de la paroisse les messes et services divins ordinaires pour le repos de son âme. Il lègue 5 livres « pour le décor de l'hortable (*sic*, pour retable) du maître-autel » de l'église de Feissons. Il veut que l'on célèbre dans l'année de son décès dix-huit messes dans l'année de son décès : trois grandes messes et six messes basses seront dites par le curé du lieu, et neuf messes basses par l'autre prêtre de la paroisse). Il veut que ses héritiers fassent un « sevellement » pour sa femme, deux ans après son décès et pour le repos de son âme. On emploiera pour cette aumône trois setiers de blé (un de seigle, un de cavalin et un de blé noir) pour le cuire en pain, quatre bichets de pois et deux de châtaignes pour le cuire en potage, que l'on distribuera aux pauvres. Il charge ses héritiers de faire dire deux messes dans l'église de Notre-Dame-de-Briançon à l'intention de sa femme, les jours de son enterrement, de sa neuvaine, du bout de l'an et du « sevellement », « jusqu'à tant que le Bon Dieu la veuille appeler de cette vie à [une vie] plus heureuse ». En attendant, il lui fait une pension annuelle de dix setiers de « vin pur rouge », quatre setiers de blé (moitié seigle et cavalin). Il lègue 9 livres à Josèphe Bérode, sa nièce et filleule, et une pièce de treille à sa fille Marie, femme de Jean-Baptiste Durandard. Il fait ses héritiers universels les enfants nés et à naître de ses trois filles, à parts égales²⁴.

²² Notaire Fillion. Tabellion de Conflans, A.D. de la Savoie, 2C 1457, folios 301 et 302.

²³ Notaire Mugnier. Tabellion de Conflans, A.D. de la Savoie, 2C 1460, folios 517 et 518.

²⁴ Notaire Mugnier. Tabellion de Conflans, A.D. de la Savoie, 2C 1502, folio 85.



Le 11 juillet 1728, il fait faire par le notaire Mugnier un rapport sur l'état de son moulin de Feissonnet, qui lui appartient conjointement avec sa nièce Pernette à feu Gaspard. Participent à cet état des lieux Honnêtes Antoine Ruffier-Popelloz et Sébastien Matheret, maîtres charpentiers et maçon ²⁵.

Il épouse Notre-Dame de Briançon le 27 novembre 1710 **Jeanne BEAUPOIL-BARDET**, baptisée en cette paroisse le 15 mars 1691, veuve de Joseph BONNEFOY, de Naves, et fille de Jean François Beaupoil-Bardet et de Pernette DELAPIERRE. Elle est morte à Feissons le 7 mars 1749.

Enfants, nés et baptisés à Feissons :

- 5-1) Jeanne MUFFET, baptisée le 3 mars 1714 (parrain : Pierre Joseph Carret ; marraine : Jeanne ...) ; morte avant le 8 septembre 1724.
- 5-2) Françoise MUFFET, baptisée le 24 octobre 1716 (parrain : Claude Molliex ; marraine : Françoise Bardet) ; morte avant le 8 septembre 1724.
- 5-3) Josèphe MUFFET, baptisée le 22 juillet 1718 (parrain : Jean Claude Roche, de Saint-Paul ; marraine : Josèphe Muffet). Elle épouse à Feissons le 26 septembre 1737, avec un contrat dotal passé le 21 précédent ²⁶, Honnête Jean Claude LÉGER, fils d'Eusèbe Léger, de Feissons.
- 5-4) Marguerite MUFFET, baptisée le 26 avril 1721 (parrain : Eusèbe Reynaud ; marraine : Marguerite Léger) ; morte à Feissons le 12 juin 1758. Elle épouse en cette paroisse le 18 février 1740, avec un contrat dotal passé le 6 mai 1740 ²⁷, Honnête Louis ALLEMOZ, baptisé à Feissons le 20 octobre 1714, fils de feu Jean Marc Allemoz et d'Eusèbe RUFFIER-PLANCHE. Veuf, il se remarie en 1761 avec Marguerite ROGER.
- 5-5) Marie MUFFET, baptisée le 21 novembre 1723 (parrain : Jean Marie Sonnaz ; marraine : Marie Berlet). Demeurant veuve alors à Feissons, elle teste à Aigueblanche le 13 avril 1788. Elle lègue à son fils Jean-Baptiste sa légitime, et à ses filles Pernette et Josèphe une treille au terroir de Feissonnet, au lieu-dit « la Mûre ». Elle fait ses héritières universelles ses filles Pernette, Josèphe, Claudine et Marie ²⁸. Elle est morte à Pussy le 19 décembre 1807, dans la maison de son fils sise au quartier du Trénant. Elle épouse à Pussy le 30 octobre 1747, avec un contrat dotal passé le 29 septembre précédent ²⁹, Honorable Jean-Baptiste DURANDARD, baptisé à Pussy le 1^{er} juillet 1706, veuf de Jeanne SILVOZ et de Marie GUILLOT, et fils des défunts Michel Durandard et Jeanne REVIL. Laboureur à Outrenant (en Pussy), il décède chez lui le 3 janvier 1770, et il est inhumé le lendemain.
- 5-6) Claudine MUFFET, baptisée le 8 décembre 1726 (parrain et marraine : Jean Charles et Claude Muffet, de Pussy) ; morte avant le 30 janvier 1749.

²⁵ Notaire Mugnier. Tabellion de Conflans, A.D. de la Savoie, 2C 1464, *folio* 496.

²⁶ Notaire Mugnier. Tabellion de Conflans, A.D. de la Savoie, 2C 1480, *folio* 720. Jean Muffet constitue en dot à sa fille la somme de 300 livres, une vache « de cinq veaux, capable et recevable », une chèvre « de trois chevreaux », son trossel et un coffre de sapin « ferré et serrant à la clef », tenant environ huit bichets. De son côté, Eusèbe à feu Louis Léger donne à sa belle-fille 150 livres en augment de dot.

²⁷ Notaire Mugnier. Tabellion de Conflans, A.D. de la Savoie, 2C 1485, *folio* 292. Jean-Baptiste à feu Eusèbe Muffet constitue en dot à sa fille la somme de 300 livres, une vache « de quatre veaux, capable et recevable », une chèvre « de deux chevreaux », son trousseau et un coffre de sapin « ferré et serrant à la clef, tenant environ sept bichets ». De son côté, Louis Allemoz donne à sa femme 150 livres en augment de dot.

²⁸ Notaire Compagnon. Tabellion de Moûtiers, A.D. de la Savoie, 2C 2014, *folios* 649 (*verso*) et 650.

²⁹ Notaire Silvestre. Tabellion de Moûtiers, A.D. de la Savoie, 2C 1919, *folios* 802 et 803. Jean Muffet constitue à sa fille une dot de 300 livres, son trousseau, une vache « de quatre veaux de poil gris », et une chèvre de cinq années. Jean-Baptiste Durandard donne à sa future femme 150 livres en augment de dot, et « comme il est veuf », il lui donne en outre 120 livres et un coffre de noyer fermant à clef d'une contenance de dix bichets.



- 5-7) Eusébie MUFFET, baptisée le 4 juin 1730 (parrain : Eusèbe Muffet ; marraine : Claudine Parrot) ; morte jeune.
- 5-8) Jacquemine MUFFET, baptisée le 27 octobre 1731 (parrain : Louis Guillot ; marraine : Jacquemine Muffet, de Pussy).
- 5-9) Gasparde MUFFET, baptisée le 20 mai 1734 (parrain : Eusèbe Léger ; marraine : Gasparde Muffet, de Pussy) ; morte avant le 30 janvier 1749.

§ II - Branche de Pussy

2^{ème} degré

Louis MUFFET, baptisé à Feissons le 5 janvier 1627 (parrain : Louis Léger ; marraine : Jeanne, femme de Claude Léger). Etabli à Pussy, il est mort en cette paroisse et inhumé le 27 septembre 1691.

Il épouse 1^e) vers 1650 **Antoinette BOZON**, morte à Pussy et inhumée le 30 juillet 1662.

Il épouse 2^e) à Pussy le 4 août 1662 **Jeanne Françoise SILVOZ**, morte à Pussy et inhumée le 16 novembre 1702.

Enfants du premier lit :

- 3-1) Jeanne Pernelle MUFFET, née vers 1650. Le 6 juin 1710, elle reconnaît avoir reçu de Jean Forestier, Gaspard Silvoz, Jean-Baptiste Molliex et Jean Muffet, ses beaux-frères, la somme de 1.525 florins correspondant à ses droits dotaux, plus tout ce qui composait son trousseau³⁰. Demeurant alors malade chez son fils Marc-Antoine Revil à Pussy, elle fait son testament le 24 septembre 1712. Elle lègue aux confréries du St-Sacrement et du Rosaire de Pussy, à chacune 3 florins. Elle veut qu'après sa mort, ses héritiers emploient 40 florins pour dire des messes pour le repos de son âme. Elle donne 100 florins à son fils Marc-Antoine Revil par prélagat, pour le récompenser du soin qu'il prend d'elle. Il lui laisse en outre l'usufruit de ses biens. Elle fait ses héritiers universels ses deux fils, ledit Marc-Antoine Revil et Jean-Baptiste Mathié³¹. Elle épouse en premières noces à Pussy le 8 avril 1671 Jean REVIL, fils d'Honorable Michel Revil et de Marie JACQUEMARD. Elle épouse en secondes noces à Pussy le 8 février 1691, avec un contrat dotal passé le 14 septembre 1692³², Honnête Jean François MATHIÉ-POPELOZ, fils d'Honorable Sébastien Mathié-Popeloz et de Claude PARANI. Demeurant à Pussy, il est mort avant 1710.
- 3-2) Françoise MUFFET, baptisée à Pussy le 12 avril 1654 (parrain et marraine : Jean et Jeanne Guillot).
- 3-3) François MUFFET, baptisé à Pussy le 31 août 1659 (marraine : Jacqueline Bertrand). Sans doute est-ce lui qui est mort à Pussy et inhumé le 9 septembre 1660.

Enfants du second lit, nés et baptisés à Pussy :

- 3-4) Antoinette MUFFET, née vers 1664, morte à Pussy et inhumée le 27 août 1666.
- 3-5) Discret Nicolas MUFFET, baptisé le 14 août 1667 (parrain : Nicolas Revil ; marraine : Claudine Bonnefoy). Il est mort à Pussy, « *vir* », inhumé le 25 novembre 1715.

³⁰ Notaire Mermoz. Tabellion de Moûtiers, A.D. de la Savoie, 2C 1846, *folios* 711 (*verso*) et 712.

³¹ Notaire Villien. Tabellion de Moûtiers, A.D. de la Savoie, 2C 1851, *folios* 259 (*verso*) et 260.

³² Ce contrat est cité en référence dans la quittance de restitution de la dote de Jeanne Pernelle Muffet (voir ci-dessus).



Il épouse à Pussy le 12 avril 1693 Marie MATHIÉ-CHENOZ, *alias* MATTHIAS, baptisée à Pussy le 21 janvier 1681, fille de feu Jean François Mathié et de Guillemine RICHARD. Elle teste le 2 mai 1723. Elle ordonne à ses héritiers de faire après son décès une aumône, et pour cela « réduire en bon pain » quatre setiers de blé (moitié seigle, moitié cavalin », et « en bon potage » quatre bichets de légumes. Elle donne 30 sols aux deux confréries de Pussy. Elle lègue à Eusébie Bozon, sa petite-fille, la somme de 133 livres 6 sols 8 deniers. Elle fait ses héritières ses filles Jacquemine et Eusébie Muffet, les substituant l'une à l'autre ³³. Elle est morte à Pussy, inhumée le 26 décembre 1731.

Enfants, nés et baptisés à Pussy :

4-1) Jacquemine MUFFET, baptisée le 28 février 1700 (parrain : Louis Muffet ; marraine : Jacqueline Planche, dite Allermoz). Elle fait son testament à la Croix le 11 juin 1732 en faveur de son fils Jean, léguant en outre à ses filles Eusébie et Josèphe, à chacune 80 livres qui leur seront remises lorsqu'elles se marieront ³⁴. Elle est morte peu de temps après avoir testé. Elle épouse à Pussy le 24 août 1716 Étienne BOZON, baptisé en cette paroisse le 14 mai 1690, fils de Claude Bozon et de Jeanne Maurise ROSSAT. Veuf, il se remarie en 1733 avec Nicolarde GENOD. Il est mort à Pussy, et inhumé le 20 février 1736.

4-2) Eusébie MUFFET, baptisée le 23 janvier 1705 (parrain : Gaspard Silvoz ; marraine : Eusébie Muffet) ; morte à Pussy et inhumée le 26 octobre 1745. Elle épouse à Pussy le 7 juillet 1716, avec une dispense d'âge de 6 mois et une dispense du 3^{ème} au 4^{ème} degré de consanguinité, Jean Claude MOLLIEUX, fils de Jean-Baptiste Molliex et de Pernelle MATHIÉ-PEPELLOZ. Veuf, il se remarie à Pussy le 3 février 1746 avec Jeanne SILVOZ. Demeurant au Chesne, syndic de Pussy en 1738, il est mort en cette paroisse le 6 août 1770, et il est inhumé le lendemain.

3-6) Jacques MUFFET, baptisé le 12 janvier 1670 (parrain : Jacques Bozon ; marraine : Jeanne Félicie Revil) ; mort à Pussy et inhumé le 28 juillet 1673.

3-7) Michel MUFFET, baptisé le 25 janvier 1672 (parrain : Michel Reboux ; marraine : Nicole Berret, femme de Jean Claude Mathié-Popeloz) ; mort à Pussy et inhumé le 29 septembre 1675.

3-8) Jean MUFFET, baptisé le 8 août 1673 (parrain : Jean François David ; marraine : Anne Marie Gudinel) ; mort et inhumé le 18 suivant.

3-9) Jeanne MUFFET, baptisée le 11 juillet 1674 (parrain : « égrège » Jean François Durandard, notaire ; marraine : Sébastienne, fille de Bernard Girod-Crotin) ; morte le 14 suivant.

3-10) *Honnête Jean MUFFET, qui suit.*

3-11) Eusébie MUFFET, baptisée le 30 septembre 1678 (parrain : Eusèbe Mugnier, de Feissons ; marraine : Jacqueline, fille de Bernard Mathié-Popeloz). Elle épouse en premières noces, avec un contrat dotal passé le 1^{er} juin 1700 ³⁵, Honnête Nicolas GUILLOT, baptisé à Pussy le jour de Noël 1674, fils de feu Félix Guillot et de Françoise MICHEL. Demeurant à la Mouche, il est mort à Pussy, « *vir* », et inhumé le 29 mai 1716. Veuve, Eusébie Muffet se

³³ Notaire Pessy. Tabellion de Moûtiers, A.D. de la Savoie, 2C 1870, *folio* 230.

³⁴ Notaire Bernard. Tabellion de Moûtiers, A.D. de la Savoie, 2C 1888, *folio* 537 (*verso*) et 538.

³⁵ Notaire Fleury. Tabellion de Moûtiers, A.D. de la Savoie, 2C 1827, *folios* 247 (*verso*) et 248. Discret Nicolas et Honnête Jean Muffet, frères d'Eusébie, constituent à leur sœur une dot de 200 florins et un coffre de sapin neuf, « ferré & serrant à la clef », légué par leur père par son testament du 22 septembre 1691. En outre, Jeanne Françoise Silvoz constitue en dot à sa fille la somme de 200 florins. Enfin, la famille Muffet constitue à Eusébie son trousseau de vêtements, une brebis et une chèvre lactives. De son côté, Nicolas Guillot donne à sa future femme la somme de 250 florins en augment de dot.



remarie, par contrat dotal du 19 juillet 1717³⁶, avec Honnête Antoine TESTAZ-BERNARD, baptisé Saint-Paul-sur-Isère le 9 février 1678, veuf de Jacqueline DÉLÉANS et de Claudine GRAFFION, et fils de Claude Testaz-Bernard l'aîné et de Jeanne SILVOZ. Demeurant au village du Villard-Vincent en Saint-Paul-sur-Isère, il est inhumé en cette paroisse le 8 août 1725. Il fait son testament un mois et demi avant de mourir, le 25 juin 1725³⁷.

- 3-12) Claudine MUFFET, baptisée le 22 janvier 1683 (parrain : Jean Louis Reboux ; marraine : Jeanne Claude Gaudichon, femme d'Antoine Silvoz) ; morte à Pussy le 25 janvier 1753 et inhumée le lendemain. Elle épouse en cette paroisse le 21 mai 1704, avec un contrat dotal passé le 6 juillet suivant³⁸, Honnête Jean CHARLES, baptisé à Pussy le 19 août 1685, fils d'Honnête Jean François Charles, demeurant à la Mouche, Eusébie MATHIÉ-CARROCHAT. Demeurant à la Mouche, il est mort le 21 juillet 1764, et il est inhumé à Pussy le lendemain.

3^{ème} degré

Honnête Jean MUFFET, né à Pussy et baptisé le 20 août 1675 (parrain : Pierre Guillot ; marraine : Marie Jacquemard). Il est mort dans sa maison à Pussy, et il est inhumé le 7 mai 1736.

La veille (6 mai), étant sur le point de mourir, il fait avec sa femme un testament commun. Les deux époux veulent pour chacun d'eux une grande et une petite messe de *requiem* le jour de leurs funérailles, et autant de messes à leur neuvaine et à la fin de l'année de leur décès. Ils donnent chacun 30 sols à la confrérie du St-Sacrement de Pussy, et autant à celle du Rosaire. Jean Muffet lègue à sa femme l'usufruit de ses biens. Avec sa femme, il lègue 120 livres à leur fille Jacqueline, avec son trossel, une couverture de drap de pays « barré », un coffre de sapin « ferré et serrant à la clef », plus une pièce de treille d'une contenance d'environ une *hoime* située à Feissonnet, et la moitié d'un grenier « à pierre » indivis avec Jean-Baptiste Molliex. Ils font leurs héritiers universels leurs fils Nicolas, Jean François, François³⁹, Michel et Jean-Baptiste. « Toutefois, ledit Jean François, moyennant qu'il se *repatrise* au pays, attendu qu'il est absent et qu'il sera tenu avant que de rien partager avec ses frères, de mettre au profit de la maison toutes les épargnes et [tout le] profit qu'il pourra avoir fait depuis dix-huit à dix-neuf années qu'il est absent du pays » ; « et ne satisfaisant à la susdite condition ledit Jean François, lesdits testateurs le privent, déjettent et excluent de tout et un chacun leurs biens présents et à venir ». Si Jean François porte ses gains dans le bien commun, il aura sa part comme ses frères⁴⁰.

³⁶ Notaire Regal. Tabellion de Conflans, A.D. de la Savoie, 2C 1450, *folio* 341. Eusébie Muffet se constitue en dot tous ses droits, tant paternels que maternels, conformément au contrat dotal qu'elle a passé avec son premier mari. En outre, elle se constitue une chèvre et une brebis lactive, son trossel de linge et de vêtements, et un coffre de sapin « ferré et serrant à la clef ». De son côté, Antoine Testaz fait à sa femme une pension dans le cas où il mourrait le premier : huit cartes de blé (moitié seigle et avoine), avec deux chèvres lactives, et elle aura son habitation dans sa maison.

³⁷ Notaire Fillion. Tabellion de Conflans, A.D. de la Savoie, 2C 1461, *folios* 533 (*verso*) et 534.

³⁸ Notaire Fleury. Tabellion de Moûtiers, A.D. de la Savoie, 2C 1835, *folios* 151 (*verso*) et 152. Nicolas et Jean Muffet, frères de Claudine, lui constituent la dot que lui a léguée son père par son testament du 20 septembre 1691 : la somme de 200 florins, trois linceuls de toile « mêlée » de trois aunes chacun, et un coffre de sapin neuf « ferré et serrant à la clef ». Il lui constituent également son trousseau de linge et de vêtements. Et pour ses droits maternels, ils lui constituent enfin une autre somme de 200 florins, et une pièce de vigne d'un fossorée située au vignoble de Feissons, d'une valeur de 100 florins. De leur côté, Jean Charles et son père donnent à Claudaz Muffet 250 florins en augment de dot.

³⁹ Sans doute s'agit-il plutôt de Marc-Antoine ou de Balthazar.

⁴⁰ Notaire Fillion. Tabellion de Moûtiers, A.D. de la Savoie, 2C 1896, *folios* 650 et 651.



Il épouse à Pussy le 16 juin 1695 **Gasparde MATHIÉ-POPELOZ**, baptisée en cette paroisse le 26 novembre 1674, fille d'Honorable Sébastien Mathié-Popeloz et de Claude PARANI.

Enfants, nés et baptisés à Pussy :

4-1) **Nicolas MUFFET, qui suit.**

4-2) Jean François MUFFET, baptisé le 12 avril 1704 (parrain : Egrège Jean François Matthias, châtelain ; marraine : Jeanne Mathié). Lorsque ses parents font leur testament commun en 1736, il est « absent du pays » depuis près de vingt ans.

4-3) Marc-Antoine MUFFET, baptisé le 12 mai 1708 (parrain : Marc-Antoine Revil ; marraine : Honorable Marie Sibuet).

4-4) Balthazar MUFFET, baptisé le 18 février 1711 (parrain : Egrège Balthazar Ferley ; marraine : Pernelle Duc).

4-5) Jeanne MUFFET, baptisée le 17 septembre 1714 (parrain et marraine : Joseph et Jeanne Mathié).

4-6) Honorable Michel MUFFET, baptisé le 3 avril 1716 (parrain : Michel Durandard ; marraine : Jeanne Nantet). Il est mort à Pussy le 5 août 1783, inhumé le lendemain.

Il teste chez lui le 6 avril 1768 en faveur de ses filles Josèphe, Jacqueline et Louise, laissant à sa femme l'usufruit de ses biens. Il lègue aux confréries du St-Sacrement et du Rosaire de Pussy, à chacune la somme de 30 sols⁴¹.

Il épouse à Pussy le 27 avril 1741 Marie DAVID, baptisée en cette paroisse le 8 octobre 1712, veuve de François GUILLOT, et fille de Claude David et d'Urbaine BRUNIER. Elle est morte à Pussy le 30 août 1773, et elle est inhumée le lendemain.

Enfants, nés et baptisés à Pussy :

5-1) Josèphe MUFFET, baptisée le 11 février 1743 (parrain : Jean-Baptiste Girod ; marraine : Josèphe Perrod). Cultivatrice, elle est morte au chef-lieu de Pussy le 30 novembre 1812. Elle épouse à Pussy le 10 mai 1767 Jacques DAVID, fils d'Honnête Jean David et de défunte Jeanne Louise FORESTIER. Laboureur au chef-lieu de Pussy, il est mort avant 1811.

5-2) Jean MUFFET, baptisé le 6 juillet 1744 (parrain et marraine : Jean et Anne David) ; mort jeune.

5-3) Gasparde MUFFET, baptisée le 17 avril 1746 (parrain : Louis Silvoz ; marraine : Gasparde Mathié) ; morte jeune.

5-4) Jacqueline MUFFET, baptisée le 7 septembre 1747 (parrain : Jean-Baptiste Durandard ; marraine : Jacqueline Muffet) ; morte à Notre-Dame-de-Briançon le 9 octobre 1780 et inhumée le lendemain. Elle épouse en premières noces à Pussy le 8 février 1774 Jean-Baptiste DAVID, baptisé en cette paroisse le 15 avril 1747, fils d'Honnête Jean David et de défunte Jeanne Louise FORESTIER. Veuve, elle se remarie à Notre-Dame-de-Briançon le 16 juin 1779 avec Louis ROSSET, baptisé en cette paroisse le 17 février 1747, veuf de Marie Anne BEAUPOIL, fils de feu Pierre Rosset et de Jeanne BAUDIN. Après le décès de Jacqueline Muffet, Louis Rosset contracte une troisième alliance à Notre-Dame-de-Briançon le 9 janvier 1781 avec Jacqueline GUILLOT.

5-5) Jeanne Louise MUFFET, baptisée le 19 janvier 1750 (parrain : Jean Claude Molliex ; marraine : Louise Guillot) ; morte à Pussy le 15 mai 1782, inhumée le lendemain. Elle épouse à Pussy le 24 avril 1767 Jean DAVID, baptisé *ibidem* le 12 mars 1743, fils de Félix David et de Claudine CHARNOD. Veuf, il se remarie à Pussy le 5 avril

⁴¹ Notaire Perrot. Tabellion de Moûtiers, A.D. de la Savoie, 2C 1960, folio 620.



1786 avec Christophore GUILLOT. Laboureur au Couter, il est mort en ce village le 29 mars 1795.

- 5-6) Jean Claude MUFFET, baptisé le 16 janvier 1753 (parrain : Jean Claude Léger ; marraine : Marguerite Brunier, femme de Jean Guillot) ; mort à Pussy le 29 avril suivant et inhumé le lendemain.
- 5-7) Jean Michel MUFFET, né et baptisé le 11 novembre 1754 (parrain : Jean David ; marraine : Marie Bozon, femme de Louis David) ; mort à Pussy le 7 avril 1755 et inhumé le lendemain.
- 5-8) Urbain MUFFET, né et baptisé le 22 novembre 1756 (parrain et marraine : Urbain Guillot et Michèle Girod, sa femme) ; mort à Pussy le 19 août 1757 et inhumé le lendemain.

- 4-7) Honorable Jean-Baptiste MUFFET, baptisé le 1^{er} août 1719 (parrain : Jean Forestier ; marraine : Pernelle Mathié). En 1768, il est témoin au testament de son frère Michel. Il est mort à Pussy le 19 mars 1783, et il est inhumé le lendemain.
- 4-8) Jacqueline MUFFET. Elle épouse à Bonneval le 5 juin 1741, avec un contrat dotal passé le 24 septembre suivant ⁴², Honnête Jean Claude LÉGER, de Bonneval, fils de feu Jean François.

4^{ème} degré

Nicolas MUFFET, né à Pussy et baptisé le 3 novembre 1698. Il est mort à Pussy et inhumé le 6 novembre 1738.

Il épouse à Pussy le 25 février 1726, avec un contrat dotal passé le 16 précédent ⁴³, **Gasparde MATHIÉ**, baptisée en cette paroisse le 2 novembre 1709, fille de feu Joseph Mathié-Pilon et de Jeanne MATHIÉ-COLLET. Veuve, elle se remarie à Pussy le 19 janvier 1739 avec Jean-Baptiste NANTET. Elle est morte à Pussy et inhumée le 15 novembre 1783.

Enfants, nés et baptisés à Pussy :

- 5-1) Jeanne MUFFET, baptisée le 23 mai 1732 (parrain : Jean-Baptiste Durandard ; marraine : Jacqueline Muffet) ; morte le 19 frimaire an III à Pussy, au village du Couter. Le 10 juillet 1775, elle cède à son oncle Nicolas ses droits paternels, tant sur des biens à prétendre à Pussy qu'à Feissons, moyennant 200 livres et 2 livres « pour un mouchoir d'épingle » ⁴⁴. Elle épouse en premières noces à Pussy le 27 mai 1755, avec une dispense du 4^{ème} degré de consanguinité, et par contrat dotal du 19 mai précédent ⁴⁵, Bernard MATHIÉ, baptisé à

⁴² Notaire Mugnier. Tabellion de Conflans, A.D. de la Savoie, 2C 1488, *folio* 711. Jacqueline Muffet se constitue en dot la somme de 120 livres, une place de treille à Feissonnet, la moitié d'un grenier « à pierre » indivis avec Jean-Baptiste Mollieux à Pussy, plus une couverte de drap de pays barré, un coffre de sapin « ferré et serrant à la clef », le tout légué par son père. Elle se constitue aussi son trossel et un tour à filer. De son côté, Jean Claude Léger donne à sa femme 110 livres d'augment de dot.

⁴³ Notaire Mermoz. Tabellion de Moûtiers, A.D. de la Savoie, 2C 1876, *folio* 239. Jeanne à feu Jean Collet-Mathié constitue en dot à sa fille la somme de 120 livres, une vache « d'un veau », et son trousseau. De leur côté, Jean et Nicolas Muffet donnent à la future épouse 60 livres en augment de dot.

⁴⁴ Notaire Mugnier. Tabellion de Moûtiers, A.D. de la Savoie, 2C 1976, *folio* 616.

⁴⁵ Notaire Mugnier. Tabellion de Moûtiers. A.D. de la Savoie, 2C 1935, *folio* 149. Gasparde Mathié constitue en dot à sa fille la somme de 60 livres, une vache « de deux veaux », un trousseau de linge et de vêtements, un coffre de sapin « ferré et fermant à la clef ». De plus, Jeanne Muffet se constitue tous ses biens et droits, à partager avec sa sœur Marie. De son côté, Bernard Mathié donne 60 livres à sa future femme en augment de dot.



Pussy le 25 février 1730, fils des défunts Gaspard Mathié et Antoinette GUILLOT. Il est mort à Pussy le 12 janvier 1760, et il est inhumé le lendemain. Jeanne Muffet épouse en secondes noces à Pussy le 27 octobre 1766 Philibert REVIL, veuf de Françoise GUILLOT, fils de Bernard Revil et de Philiberte DAVID. Il est mort à Pussy le 9 décembre de la même année, et Jeanne Muffet se remarie, par contrat dotal du 10 juillet 1775 ⁴⁶, avec Joseph Marie BIRD, fils de feu Martin Bird, de Saint-Oyen. Il teste le 6 février 1778 dans sa maison de Saint-Oyen. Il laisse l'usufruit de ses biens à sa femme, « à la charge de nourrir, entretenir et élever » Oyen Marie Bird, son fils mineur, dont il lui confie la tutelle. Il fait son fils son héritier universel, lui substituant Joseph Marie à feu Martin Bird, son neveu. Et dans le cas où son fils Oyen Marie décèderait durant sa minorité, il lègue 100 livres à sa femme ; 40 livres à Philiberte Bird, sa sœur, épouse de Jean Marie Niquet ; et 40 livres à Jeanne Antoinette Bird, son autre sœur, épouse de Michel Soudain ⁴⁷. Jeanne Muffet prend une quatrième alliance avec Jean POUX, de Rognaix.

- 5-2) Marie MUFFET, baptisée le 18 mai 1736 (marraine : Jeanne Forestier) ; morte à Pussy le 26 novembre 1775 et inhumée le lendemain. Elle épouse à Pussy le 30 avril 1764, et par contrat dotal de la veille ⁴⁸, Honnête Jean GUILLOT-GOJAT, né à Pussy le 13 juin 1742, fils d'Urbain Guillot-Gojat et de Michèle GIROD. Veuf, il se remarie à Pussy le 9 août 1776 avec Marie FILLION.



⁴⁶ Notaire Mugnier. Tabellion de Moûtiers, A.D. de la Savoie, 2C 1976, *folio* 801. Jeanne Muffet son constitue en dot la somme de 200 livres, plus la dote qui avait été constituée par son premier contrat de mariage (y compris la vache « de deux veaux »).

⁴⁷ Notaire Mangé. Tabellion de Moûtiers, A.D. de la Savoie, 2C 1984, *folios* 385 et 386.

⁴⁸ Notaire Mugnier. Tabellion de Moûtiers. A.D. de la Savoie, 2C 1952, *folio* 476. Gasparde Mathié constitue en dot à sa fille la somme de 100 livres, un trousseau de linge et de vêtements, et un coffre de sapin fermant à clef. De son côté, Jean Guillot et son père donnent à Marie Muffet 52 livres en augment de dot.